

KENYA



Assistants de langue française

Fiche-pays 2021-2022

IMPORTANT :

Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Les candidats seront informés de toute modification du programme pour des raisons liées à la Covid-19. Pour connaître les dernières consignes officielles, veuillez consulter [le site](#) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Nombre de postes offerts	À titre indicatif, 2 postes sont proposés chaque année.
Critères d'éligibilité spécifiques au Kenya	<p>En complément des critères généraux d'éligibilité énoncés sur le site de France Éducation international, s'appliquent également les critères suivants spécifiques pour ce pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être de nationalité française ; • avoir effectué leur scolarité secondaire (collège et lycée) dans un établissement français en France ; • avoir validé au minimum une L2 au moment du dépôt du dossier.
Villes ou régions d'affectation	Nairobi
Établissements	University of Nairobi Technical University of Kenya (TUK)
Calendrier	<p>Publication des résultats France Éducation international informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois de mai 2021.</p> <p>Contrat 9 mois (1^{er} septembre 2021 - 31 mai 2022).</p>
Temps de travail et de congés	<p>Entre 12 et 16 heures par semaine.</p> <p>Congés selon le calendrier scolaire local.</p>
Rémunération et aides	<p>Rémunération Environ 44.800 Shillings kényans (environ 400 euros)</p> <p>Installation Un studio sera mis à disposition gratuitement par l'université. Les frais de voyage et de nourriture sont à la charge de l'assistant.</p>
Statut de l'assistant	L'assistant a le statut d'employé de l'université.
Visa	<p>Type de visa : <i>Work permit</i></p> <p>Frais de visa : gratuit</p>



Couverture sociale	<p>Une assurance médicale est prise en charge par les régimes locaux et couvre l'assistant du premier au dernier jour du contrat hors hospitalisation.</p> <p>Il est recommandé de souscrire une assurance responsabilité civile, une assurance prévoyant le rapatriement et une mutuelle couvrant les frais d'hospitalisation.</p>
Liens utiles	<p>Ambassade de France au Kenya : https://ke.ambafrance.org/-Cooperation-linguistique-</p> <p>The Technical University of Kenya : http://tukenya.ac.ke/</p> <p>University of Nairobi : https://www.uonbi.ac.ke/</p>
Validation du séjour	<p>Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS.</p> <p>Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet de France Éducation international.</p>